

REGLEMENT EKIDEN DE TOURAINE 2020

Article. 1 – Présentation

L'EKIDEN de TOURAINE est une épreuve officielle de la Fédération Française d'Athlétisme, elle se déroule en conformité avec la réglementation 2019/2020 des courses et manifestations hors stade.

L'épreuve consiste en une course relais effectuée par 6 athlètes sur la distance d'un marathon soit 42.195 km, et bénéficie du Label National de la F.F.A. Cette épreuve fait partie du challenge national Ekiden.

Elle est qualificative pour le Championnat national d'EKIDEN 2020, temps qualificatifs suivant la réglementation F.F.A.

Le premier relayeur parcourt 5 km, le deuxième 10 km, le troisième 5 km, le quatrième 10 km, le cinquième 5 km et le sixième 7.195 km. Le temps maximum pour parcourir les 42,195 km est fixé à 4 h 30.

Le départ comme l'arrivée se situent près du gymnase Lenglen à Ballan-Miré. **Départ de l'Ekiden à 9 H 30.**

Article. 2 – Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à tout(e) licencié(e) ou non licencié(e) de cadet à master (Né en 2004 et avant).

Pour participer, il est obligatoire que chaque membre d'une équipe soit titulaire :

- d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA**, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)).

- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**

Fédération des clubs de la défense (FCD),

Fédération française du sport adapté (FFSA),

Fédération française handisport (FFH),

Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

Fédération sportive des ASPTT,

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du **sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Pour les athlètes mineurs, l'inscription ne sera acceptée qu'à la condition qu'une autorisation parentale pour la participation à l'EKIDEN de TOURAINE soit remplie.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisation pendant dix ans en tant que justificatifs.

Afin de respecter l'Esprit EKIDEN de la course, un athlète ne peut faire partie que d'une seule équipe et ne participer qu'à un seul relais, faute de quoi la ou les équipes en cause seront immédiatement disqualifiées.

L'épreuve n'est pas accessible aux handisports.

Article. 3 – Inscriptions

Le montant de l'inscription est de **60 €** pour les équipes des clubs licenciés F.F.A. et de **66 €** pour toutes les autres équipes jusqu'au **01 mars 2020 minuit**. Une **majoration de 12 € sera demandée après cette date** (cachet de la poste faisant foi).

Le règlement de l'inscription est à établir à l'ordre de l'Ekiden de Touraine.

Une équipe est considérée comme engagée après règlement des frais d'inscription.

Date limite d'inscription : **mardi 24 mars 2020 minuit**. Dans un souci de sécurité, les inscriptions seront limitées à 330 équipes.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que se soit. La composition des équipes ne pourra plus être modifiée lors du retrait des dossards le **dimanche matin**. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. De plus, son équipe sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à cette situation.

Article. 4 – Challenges

« Club hommes licenciés » : équipe de 6 athlètes masculins du même club F.F.A.

« Club femmes licenciées » : équipe de 6 athlètes féminines du même club F.F.A.

« Club masters licenciés » : équipe de 6 athlètes masters masculins du même club F.F.A.

« Club mixtes licenciés » : équipe de 3 athlètes femmes et 3 athlètes hommes du même club F.F.A.

« Mixte » : équipe obligatoirement composée de 3 féminines et 3 masculins.

« Entreprise ou Administration » : équipe inscrite sous le nom d'une entreprise, d'une ville ou d'une administration.

« Association ou Amicale » : équipe inscrite sous le nom d'une Association, d'une Amicale ou d'un nom original.

Article. 5 – Dossards

Les dossards sont remis en une fois, le **vendredi 27 mars de 15 h 00 à 18 h 00**, au parc des sports de Beauregard, 1 quai de la Loire à Rochecarbon, le **samedi 28 mars de 14 h 00 à 19 h 00** et le **dimanche 29 mars de 7 h 30 à 9h 00** au gymnase LENGLEN de Ballan-Miré.

Les dossards doivent être entièrement visibles et attachés sur la poitrine par 4 épingles (non fournies).

Article. 6 – Circuit

Le circuit se compose d'une boucle de 5 km qui est effectuée une fois (5 km) ou deux fois (10 km) selon le rang de l'athlète dans le relais et pour le dernier relayeur, la boucle est de 7,195 km.

Le parcours est fléché, mesuré selon la méthode de la bicyclette calibrée, conforme au règlement de l'I.A.A.F. et est fermé à la circulation suivant l'arrêté en vigueur. Tous les kilomètres sont indiqués sur le parcours.

Un point d'eau est installé vers le 5ème km et un ravitaillement prévu à l'arrivée.

Article. 7 – Jury

Le jury officiel est composé de deux juges arbitres F.F.A. Ils sont assistés de juges adjoints désignés par le COL. Dans l'hypothèse d'un litige, les concurrents peuvent faire appel directement auprès du juge (par voie orale ou écrite) dans un délai de 30 mn à compter de leur arrivée. La décision du juge est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course également désignés par la F.F.A.

Article. 8 – Chronométrage, classement et récompenses

Un chronométrage manuel est effectué par un chronométrateur officiel pour le temps global de l'équipe. Les temps de passage sont affichés à chaque passage de relais et à l'arrivée finale. Le classement général et par challenge est effectué par chronométrage électronique à puce jetable collée au dossard. Le titre de **Champion d'Indre et Loire** est décerné pour les catégories seniors, masters hommes et équipe mixte. Chaque participant reçoit un lot, souvenir de la course. Les récompenses ne sont données qu'aux équipes présentes lors de la remise des prix.

Article. 9 – Sécurité et dispositif médical

La sécurité routière est assurée par le Comité d'Organisation Local. L'organisation, les concurrents, les partenaires et le public doivent se conformer aux arrêtés de la ville de BALLAN-MIRE. La responsabilité médicale est assurée par un médecin et une association de secouristes agréée. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour raisons médicales.

Article. 10 – Accompagnateurs

Tout accompagnateur à pied, à bicyclette, en roller ou sur tout engin motorisé ou non, est interdit sur le parcours. Sa présence entraînera immédiatement la disqualification de l'équipe sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque réclamation et/ou indemnisation. L'accompagnateur pourra être tenu responsable de tout accident et/ou accident survenu du fait de sa présence sur le parcours et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires. Il est strictement interdit de courir accompagner d'un animal, même tenu en laisse. L'organisateur dégage toute responsabilité en cas d'incident et/ou accident provoqué par un animal sur le parcours.

Article. 11 – Vestiaires et douches

Un espace tentes clubs est mis à la disposition des concurrents près de la zone relais. Les douches sont disponibles au gymnase Lenglen à Ballan-Miré. Des toilettes sont à disposition à l'intérieur des différents gymnases, ainsi que sur le village Ekiden. Toutefois, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (notamment en cas de vol, de bris, de perte...) subis par les biens personnels des participants et déposés dans ces espaces.

Article. 12 – Assurance

Conformément à la Loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les conséquences de leur responsabilité, celle de leurs préposés et de tous les participants. Les participants doivent avoir une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive.

Article. 13 – Règlement

Il est réalisé selon le règlement de la Commission Nationale des courses hors stade de la F.F.A. La participation à l'Ekiden de Touraine implique la connaissance et l'acceptation expresse sans réserve du règlement par chaque concurrent. Les organisateurs de l'épreuve se réservent le droit d'apporter toutes les modifications qu'ils jugeront nécessaire à l'ensemble de l'organisation. Un sas préférentiel sera réservé aux licencié(e)s FFA porteur du maillot de leur club.

Article. 14 – Droit à l'image et aux informations personnelles

De par leur participation, les concurrents autorisent les organisateurs de l'EKIDEN de TOURAINE à exploiter les images prises à l'occasion de la course sans que ceux-ci puissent s'y opposer au titre de leur droit à l'image, ni prétendre à une quelconque contre partie financière. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à ekiden.asptt.tours@gmail.com

Article. 15 - Force majeure

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement

Cette manifestation est organisée par l'ASPTT Tours, Les Pieds Musclés et la Ville de Ballan-Miré

Le 12/10/2019

ASPTT Tours, 1 quai de la Loire, 37210 Rochecorbon

Site internet : www.ekidendetouraine.over-blog.com

courriel : ekiden.asptt.tours@gmail.com

EKIDEN de TOURAINE by ASPTT TOURS

1 quai de la Loire
37210 ROCHECORBON

Madame ou Monsieur,

Nous tenons à vous remercier pour votre inscription à la dix-septième édition de l'**EKIDEN de TOURAINE**.

1. Organisation :

Ce 17^{ème} « Ekiden de Touraine » est le fruit d'un travail commun entre le club de « l'ASPTT TOURS RUNNING et TRIATHLON », et en collaboration étroite avec la ville de BALLAN-MIRÉ.

Le parcours est légèrement modifié par rapport aux 2 dernières éditions.

2. Comment accéder à BALLAN et aux parkings :

Le samedi aucune route ne sera fermée à la circulation. Le dimanche, l'accès conseillé sera de prendre la direction du centre ville. Les différents parkings sont indiqués sur le site « ekidendetouraine37@gmail.com » et fléchés sur place. Ces derniers étant limités, nous vous conseillons le covoiturage.

3. Les dossards - puces :

Vous pourrez retirer les dossards, le vendredi de **15h00 à 18h00** au parc des sports de beaugard, 1 quai de la Loire, Rochecorbon, le samedi après midi (conseillé) de **14 H 00 à 19 H 00** au gymnase LENGLEN de BALLAN-MIRE ainsi que le dimanche matin de **7 H 30 à 9 H 00**.

Chaque club, équipe ou association, disposera d'un dossard ceinture avec puce, à transmettre au relayeur suivant.

Exemple : **Equipe n°1** : relais 1 = dossard n°11 relais 2 = dossard n°12
 Equipe n°56 : relais 4 = dossard n°564 relais 5 = dossard n°565

Chaque relayeur de l'équipe devra placer son propre dossard sur le ventre, visible et attaché avec 4 épingles (non fournies)

Si vos dossards sont cachés ou fixés à la ceinture, l'équipe ne pourra pas être enregistrée et ainsi accéder à la zone de relais.

4. La course :

Départ à 9 H 30 près du gymnase LENGLEN. Le circuit se compose d'une boucle de 5 km (les coureurs qui effectueront la distance de 10 km auront deux boucles à effectuer) et une boucle de 7,195 km pour le dernier relayeur.

Ordre des relais : relais 1 = **5 km**, relais 2 = **10 km**, relais 3 = **5 km**, relais 4 = **10 km**, relais 5 = **5 km** et relais 6 = **7,195 km**., le **temps maximum pour parcourir les 42.195km est fixé à 4 H 30**.

5. La zone de relais :

Il est important que les responsables d'équipes informent correctement leurs coureurs de la méthode utilisée.

Cependant, afin d'éviter la bousculade des coureurs, **un responsable relais** canalisera les relayeurs pour les faire entrer sur la zone de passage du relais. Un écran géant permettra à chaque relayeur d'anticiper sa présentation en zone de relais.

Respecter les consignes du responsable relais.

IMPORTANT : Dans la gestion de l'Ekiden, seul le résultat final compte. Mais afin que chaque équipier puisse connaître le temps de son relais, il est très important de respecter toutes les consignes pour une bonne prise en compte des temps intermédiaires qui seront relevés grâce à la puce intégrée à la ceinture porte dossard.

6. Le passage de relais :

Le relais devra s'effectuer dans une zone prévue à cet effet, soit 10 m avant la ligne de départ, soit 10 m maximum après cette même ligne.

Cette zone sera clairement balisée sur le site, et des juges seront placés dans cette zone.

Le témoin de relais sera une ceinture porte dossard avec puce intégrée.

7. Douches :

Des douches sont à disposition au gymnase Lenglen.

Toutefois, l'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (notamment en cas de vol, de bris, de perte) subis par les biens personnels des participants déposés dans ces espaces.

Des toilettes sèches seront à disposition sur le Village Ekiden.

7. Remise des récompenses :

A 13 H 30 remise des récompenses.

Récompenses aux 3 premières équipes de chacun des 7 challenges proposés.

Le titre de Champion d'Indre et Loire 2020 sera décernés aux catégories séniors hommes, séniors femmes, vétérans hommes et équipe mixte.

Ces titres concernent uniquement les clubs FFA d' Indre & Loire : (challenge n°1 - n°2 - n°3 - n°4)

Les minimas pour se qualifier au championnat national d'Ekiden, pour les équipes de clubs FFA sont :

- Hommes de 2h30. - Vétérans 2h50. - Femmes de 3h15. - Mixte de 2h50

Dans le cadre du challenge National FFA Ekiden, la 1ere équipe SH, SF et Mixte sera retenue pour participer au MAIF Ekiden de Paris.

8. Restauration :

Il y aura une petite restauration sur le village EKIDEN et nous vous proposons également à partir de 12 H 00 jusqu'à 15 H 00, une restauration avec plat chaud dans le gymnase Lenglen.

Cette année nous limitons le nombre de repas à 200 par mesure de sécurité.

Le prix de ce repas est de 10 Euros uniquement sur réservation, seules les 200 premières réservations seront prises en compte.

Ce prix comprend :

PLAT CHAUD

SALADE

FROMAGE et DESSERT

Café

--0o0o0--

Vins et autres boissons « en sus »

Les tickets pour le buffet vous seront remis lors du retrait des dossards.

Réservez dès maintenant ou en même temps que le dépôt des compositions d'équipe mais attention seulement 200 places.

✂

Equipe : Responsable :

réserve : repas à 10 €

Ci-joint un chèque de :€uros à l'ordre des « Ekiden de Touraine »

Date & Signature :

A Bientôt.

EKIDEN DE TOURAINE -

Site internet : <http://ekidendetouraine.over-blog.com> Courriel : ekiden.asptt.tours@gmail.com



EKIDEN de TOURAINE by ASPTT TOURS

1 quai de la Loire
37210 ROCHECORBON

☎ 02 47 54 32 83

Je soussigné

autorise mon enfant

à participer à la course « **EKIDEN de TOURAINE** »
le **29 mars 2020**
dans les conditions prévues par le règlement.

Signature du Père, de la Mère ou du tuteur légal.

« Bon pour accord »